St Silvain Bellegarde



Bulletin d'information n° 4

Janvier 2010

Le mot da maire

2009 s'achève, place à 2010. Espérons que la nouvelle décennie qui s'ouvre à nous soit marquée par des lendemains plus favorables.

La commune de St Silvain ne déroge pas à la situation et lentement elle se redresse d'une conjoncture financière peu enviable.

L'intégration intercommunale, l'effort du contribuable - malheureusement nécessaire - et une gestion plus responsable nous permettent d'envisager des jours meilleurs.

En effet, après de longs mois passés à régler les affaires courantes et à conforter notre trésorerie, nous pourrons, je l'espère, courant 2010, reprendre les opérations d'investissement.

Un dossier de réfection de voirie est à l'étude et si les financements sont obtenus, nous inscrirons les travaux des routes du Mont et de Buxerette au budget 2010.

Bien sûr, nous sollicitons toujours le sens civique de nos concitoyens. Que ceux qui par leur action ont contribué à améliorer la vie de tous les jours trouvent ici l'expression de nos profonds remerciements. Je veux parler de l'empierrement des chemins, de l'élagage en bordure de route, du fleurissement du bourg, des villages et du bon usage fait par chacun de la voirie communale et des points propres.

Il est important que chacun ait le souci du confort de l'autre. La mairie n'a pas de remède à tous les maux et c'est l'affaire de tous au quotidien de préserver notre environnement et notre cadre de vie.

Pour terminer mon propos, en ce début d'année, au nom du conseil municipal et du personnel communal, je vous adresse nos meilleurs vœux de bonne santé, bonheur, prospérité et réussite pour l'année nouvelle.

Que 2010 soit belle, douce et agréable pour chacune et chacun d'entre nous, pour nos familles ainsi que pour nos proches.

Serge DUMONTANT.

Au Conseil Municipal

<u>Travaux réalisés :</u>

Réfection de la route de La Balette :

Des travaux de renforcement et revêtement ont été réalisés pour un montant de 10 133.11 € TTC Le financement de cette opération est assuré par :

- le FDAEC 2008 pour 3 292 €
- une subvention exceptionnelle de 3 292 € obtenue par l'intermédiaire du Sénateur Michel MOREIGNE
- les fonds propre de la commune pour 3 549.11 €
- La TVA pour 1 660.61 € avancée sur les fonds communaux sera récupérée en 2011 pour 1 403.36 €

Restauration Eglise:

Les travaux de restauration entrepris en 2005 ont été achevés et payés à l'entreprise DANCHAUD pour un montant de 406.64 €.

Tranchée Sannegrand:

La tranchée restée ouverte le long du jardin de Madame Trépied a été busée par le SIVOM pour 632.44 €. Les risques de déstabilisation des ouvrages voisins sont ainsi supprimés.

Travaux projetés : Voirie communale:

Les habitants et les utilisateurs de la route du Mont se sont réunis en juillet 2009. Il apparaît que les travaux de réfection de la voirie soient prioritaires. Auparavant il est nécessaire de trouver une solution au problème du ruissellement des eaux qui entraine sur la chaussée des quantités importantes de boues et gravats. Des ouvrages sont projetés sur le domaine public et les riverains concernés détourneront dans le fossé l'eau arrivant de leur propriété.

Les priorités ayant été définies par les techniciens des services du Conseil Général un projet a été réalisé pour les routes du Mont et de Buxerette. Parmi quatre propositions de prix, celle du SIVOM a été retenue pour un montant de 34 658.29 € TTC. Le financement de ces travaux serait réalisé par :

- les Fond Départemental d'Aide et d'Equipement Communal 2009 et 2010 (6 584 €)
- la **D**otation **G**lobale d'**E**quipement (4 500 €)
- des subventions exceptionnelles auprès des parlementaires (8 000 €)
- la part restante étant prise sur l'autofinancement communal.

Si nos demandes aboutissent favorablement, nous inscriront ces travaux au budget primitif 2010.

Dans le cas contraire, nous pourrions envisager de demander une avance remboursable auprès du Conseil Général de la Creuse.

Aménagement place:

Nous envisageons un aménagement progressif de la place située derrière l'église. L'employé communal et les bénévoles qui le souhaitent, pourraient ainsi régaler le stock de terre végétale disponible et engazonner certaines zones, aménager un point propre avec écran végétal pour le dissimuler, planter quelques arbres et installer bancs et bacs à fleurs. Un architecte conseil doit intervenir dans le cadre de l'assistance technique fournie par le Conseil Général et le projet sera soumis à l'Architecte des Bâtiments de France avant réalisation.

tinances communales :

Bien que la trésorerie communale se soit améliorée (nous avons à ce jour environ 45 000 euros), des contraintes budgétaires ne nous ont pas permis de rembourser les 19 000 euros du prêt à échéance en décembre 2009 et nous avons dû en étaler le remboursement sur 5 ans.

Questions diverses : Salle polyvalente :

Un contrôle de conformité électrique est obligatoire chaque année. Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité l'entreprise DUPRADEAU de CROCQ qui a réalisé le contrôle 2009.

Un réfrigérateur avec compartiment conservateur a été acheté en équipement complémentaire pour un montant de 362.99 €.

Archives communales:

Nous avons eu la visite d'un contrôleur des archives départementales. Dans l'ensemble la conservation des documents est satisfaisante. Quelques registres sont à mettre à jour et les tables décennales sont à réaliser depuis 1953. Un procès verbal de l'état des archives communales est disponible en mairie.

Cimetière :

Le prix des concessions a été actualisé à 12 € le m².

Un projet de création d'un columbarium est à l'étude, donner nous votre avis!

Déneigement:

Pour l'hiver 2009/2010, la convention de déneigement avec l'entreprise TARRET a été reconduite. L'employé communal pourra intervenir auprès des personnes isolées ayant des besoins complémentaires.

Atelier communal:

Le bail consenti à la société CODECHAMP arrivant à échéance au 31 décembre 2009, celui-ci est reconduit pour une période de 9 ans après quelques modifications.

Logement communal N3:

Benjamin BONNAUD a succédé à Virginie BUGUELLOU depuis le 1^{er} Novembre 2009. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Licence IV:

Sébastien CARTON a reçu une formation de 3 jours afin de conserver la licence communale. De ce fait, en tant que nouveau régisseur il assure la gestion des comptes liée à son bon fonctionnement. Au moins une fois par an, il proposera une soirée festive.

Pour 2009, le bar communal a accueilli - le 18 décembre - les courageux qui ont affronté la neige. Cette soirée a permis de réaliser un bénéfice de 59 €.

Elagage en bordure de voie communale :

Il est important que les propriétaires riverains des voies communales assurent l'élagage de leurs arbres.

Ils assureront ainsi la pérennité des réseaux aériens et maintiendront l'accessibilité aux véhicules ayant à utiliser la voirie. Une lettre circulaire a été adressée à tous les propriétaires concernés. Nous comptons sur leur compréhension.

Repas des élus du Canton

A tour de rôle, chaque commune du canton organise un repas amical à l'intention de l'ensemble des élus et de leur conjoint. Le 14 février 2010 à midi c'est St Silvain qui reçoit. La commune offrira l'apéritif et le repas sera réglé par les participants.

Investissements divers

Pour faciliter la tâche du personnel communal et conforter l'action des associations, la commune a investi dans du matériel :

- Ordinateur pour le secrétariat : 994.73 €

- Panneau d'affichage: 321.73 €

- Tondeuse : 1 000 €

Branchement d'eau au terrain communal : 895 €

Vos élus ont assisté

- Assemblée générale de l'association des Maires et Adjoints de la Creuse le 24 octobre 2009 à Aubusson.
- Congrès des Maires de France à Paris du 17 au 19 Novembre 2009. Les élus creusois présents à ce congrès ont été invités par les sénateurs à une visite du Palais du Luxembourg. Un repas a suivi dans les salons du Sénat.
- le 28 novembre à Aubusson : Information sur la taxe professionnelle et la réforme des collectivités locales. Réunion organisée par les Sénateurs de la Creuse et le Député-Maire de Guéret.
- SIAEP : le 11 Décembre 2009 à Bellegarde
- SIVOM: le 12 novembre 2009 à Auzances
- Conseil d'école 26/11/09 à St Silvain

La Communauté de Communes pour St Silvain

La commune de St Silvain adhère depuis un an à la communauté de communes Auzances Bellegarde et nous pouvons donc en faire le bilan :

➤ Ecole

La communauté de communes a entièrement la charge des écoles sur tout son territoire et, de ce fait elle finance * les frais de fonctionnement :

- Fournitures scolaires
- Téléphone, électricité, assurances, personnel
- Voyage scolaire
- Navette pour la cantine
- Transport lors des différentes sorties périscolaire
- *les frais d'investissement
 - travaux
 - acquisition de matériel

Les locaux du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Bellegarde St Silvain sont anciens et non conformes aux nouvelles normes de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.

Des travaux conséquents sont nécessaires. Dans un premier temps, la communauté de communes a lancé la construction d'une cantine.

D'autre part, en ce qui concerne l'école, une étude va être menée dans le cadre des Pôles d'Excellence Rurale, ce qui permettrait d'obtenir des aides spécifiques et pourrait être plus facile à financer qu'une rénovation de l'ancien.

➤ Borne internet

Comme dans toute les communes adhérentes, St Silvain a désormais une borne internet ouverte au public pendant les heures d'ouverture de la mairie. La CCAB a fait l'acquisition pour la commune d'un ordinateur, et d'une imprimante couleur multifonction.

N'hésitez pas à venir utiliser ce matériel!

> Presbytère

Lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé de retenir l'architecte Patrice TRAPON pour la réalisation d'un Avant Projet Sommaire et l'estimation du coût des travaux de création d'un bar restaurant. En fonction du financement, les porteurs de projet se verront proposer un loyer. Ils pourront prévoir plus précisément leurs activités

La CCAB en serait alors le maître d'ouvrage ; la commune de St Silvain mettant gracieusement le bâtiment à disposition.

➤ Autres prises en charge par la CCAB

- Service Départemental Incendie et de Secours : 6 332.48 €

- Ordures Ménagères : 22 871.25 €

Aide Sociale : 653.48 €Cotisation au Pays

Page Pratique

Horaires d'ouverture au public de la mairie :

Lundi et jeudi de 13 h 30 à 17 h – Samedi de 9 h à 12 h

Tel: 05.55.67.62.47 - Fax: 05.55.67.60.87 - Mail: mairie.saint-silvain-bel@wanadoo.fr

かかかかかかかかめ

A votre disposition en Mairie

Affichage municipal réglementaire.

Registre des comptes rendus de réunion du conseil municipal.

Registre des délibérations du conseil municipal.

Cahier pour noter vos remarques et attentes.

N'hésitez pas, venez aux heures d'ouverture de la mairie, nous vous aiderons dans vos recherches.

かかかかかかかか

Elections régionales

 1^{er} tour : dimanche 14 mars 2010 $2^{\grave{e}me}$ tour : dimanche 21 mars 2010

Les personnes intéressées pour la tenue du bureau de vote voudront bien se faire inscrire auprès du secrétariat.

&&&&&&&&&&

ETAT-CIVIL

<u>Naissance</u>: MONTAGNON-GOULARD Lucas, né le 30/8/09 – Buxerette BELLAT-DEPASCUAL Luigi, né le 30/11/09 – Chez Bardy

<u>Décès :</u>

CHENEBY Séraphine de Chez Livet, le 22/09/09 Fernand BARTAIRE de Chez Mursolles, le 11/11/2009 BERTRAND Marie-Geneviève de Rimareix, le 28/11/2009



かんかんかんかん

La commune met en vente :

Echarpes de couleur grise en polaire brodée au nom de la Commune : 10 €

- table d'école : 50 €

- Bureau d'instituteur : le prix sera déterminé lors d'un conseil municipal

Films éducatifs : 0.50 €

- 2 Barrières galvanisées de 3 à 4 m avec poteaux support à sceller : 200 € l'une

むむむむむむむむむ

Pour rire

Un berger faisait paître son troupeau au fin fond d'une campagne quand, d'un nuage de poussière, surgit une rutilante Range Rover venant dans sa direction.

Le chauffeur, un jeune homme dans un complet Armani, chaussure Gucci, verres fumés Ray ban et cravate Hermès, se penche par la fenêtre et demande au berger :

- Si je peux vous dire exactement combien de moutons il y a dans votre troupeau, m'en donnerez-vous un ?

Le berger regarde le jeune homme, puis son troupeau broutant paisiblement et répond simplement :

Certainement

L'homme gare sa voiture, ouvre son ordinateur portable, le branche à son téléphone cellulaire, navigue sur internet vers la page de la NASA, communique avec un système de navigation par satellite, balaie la région, ouvre une base de données et quelque 30 fichiers Excel aux formules complexes ; finalement, il sort un rapport détaillé d'une dizaine de pages de son imprimante miniaturisée et s'adresse au berger en disant :

- Vous avez exactement 1586 moutons dans votre troupeau
- C'est exact, dit le berger. Et comme nous l'avions convenu, prenez en un.
 Il regarde le jeune homme faire son choix et expédier sa prise à l'arrière de son véhicule, puis il ajoute :
- Si je devine avec précision ce que vous faites comme métier, me rendez-vous mon mouton?
- Pourquoi pas ? répondit l'autre.
- Vous êtes énarque et vous faites des audits, dit le berger.
- Vous avez parfaitement raison, comment avez-vous deviné?
- C'est facile, vous débarquez ici alors que personne ne vous l'a demandé, vous voulez être payé pour avoir répondu à une question dont je connais la réponse et manifestement, vous ne connaissez absolument rien à mon métier.

Maintenant rendez-moi mon chien.

« C'est parce que la vitesse de la lumière est supérieure à celle du son, que certains ont l'air brillant avant d'avoir l'air con »

Pierre LEBRUN

Certificat d'immatricalation

Le nouveau certificat d'immatriculation des véhicules concerne tous les véhicules à moteur.

Le numéro est attribué au véhicule qui le conservera toute sa vie, même en cas de changement de propriétaire.

1-Vente d'un véhicule d'occasion entre particuliers

Plusieurs documents obligatoires sont à remettre à l'acquéreur pour l'obtention d'un certificat d'immatriculation valide :

- Certificat d'immatriculation (ex carte grise) revêtu par le vendeur de la mention « vendu le » ou « cédé le », de la date de la vente et de sa signature. Le coin supérieur droit du certificat aura été préalablement découpé, lorsque celui-ci le prévoit. Certaines cartes grises contiennent un coupon détachable. Ce dernier sera alors complété par les coordonnées du nouveau propriétaire pour lui permettre de circuler pendant un mois jusqu'à l'obtention d'un nouveau certificat d'immatriculation.
- Un des trois exemplaires de la déclaration de cession des véhicules remplie,
- Un certificat de situation administrative datant de moins de 15 jours,
- Si le véhicule a plus de 4 ans, le vendeur doit fournir la preuve du contrôle technique datant de moins de 6 moins ou de moins de 2 mois si une contre-visite a été prescrite,

Le vendeur enverra à la préfecture de son choix le 2^{ème} exemplaire de la déclaration de cession. Il conservera le dernier volet.

2-Acquérir un véhicule d'occasion

La demande est effectuée par le nouveau propriétaire dans un délai d'un mois suivant la date d'achat du véhicule, auprès d'un professionnel habilité par le ministère de l'intérieur ou dans une préfecture du département de son choix.

Les pièces à produire :

- Justificatif d'identité en cours de validité
 - * Personnes physiques (Carte d'identité, passeport, permis de conduire, carte de combattant délivrée par les autorités françaises, la carte de séjour temporaire, la carte de résident, la carte de ressortissant d'un Etat membre de l'UE, le certificat de résidence de ressortissant algérien)
 - * Personnes morales (Extrait Kbis ou L bis et pièce d'identité du gérant)
- Justificatif de domicile
 - * Pour les personnes ayant un domicile fixe (Un titre de propriété, un certificat d'imposition ou de non imposition de l'année précédente, une quittance de loyer, gaz, électricité, téléphone de moins de 6 mois, une attestation d'assurance logement)
 - * Pour les personnes habitant chez un tiers (Attestation sur l'honneur de l'hébergent, pièce d'identité de l'hébergent et justificatif de domicile de l'hébergent)
- Demande de certificat d'immatriculation : imprimé cerfa n°13750*01
- Le certificat de cession
- Si le véhicule a plus de 4 ans, la preuve du contrôle technique
- Le règlement de la taxe due
- Le certificat d'immatriculation revêtu de la mention « vendu le » ou « cédé le »

3 : changement de domicile

Si vous changez de domicile même provisoirement, vous devez faire modifier l'adresse sur le certificat d'immatriculation dans le délai d'un mois. Vous obtiendrez alors le numéro à vie de votre véhicule.

Pièces à produire : formulaire de demande d'immatriculation rempli, ancienne carte grise, justificatif d'identité, justificatif de domicile.

Si vous avez déjà un numéro unique :

Formulaire de demande d'immatriculation rempli, certificat d'immatriculation, justificatif de domicile, justificatif d'identité. Un accusé d'enregistrement est remis au titulaire. Une étiquette de changement d'adresse est adressée par la poste. Cette étiquette autocollante doit être apposée sur le certificat d'immatriculation à l'emplacement prévu à cet effet. Vous pouvez changer jusqu' à 4 fois d'adresse. Au 4ème changement d'adresse, un nouveau certificat d'immatriculation sera établi.

Pour tous renseignements complémentaires, se renseigner auprès de la mairie.



Ca s'est passé à St Silvain!

Exposition d'été du 26 juillet au 2 aout 2009

Si cette manifestation « Nos habitants ont du talent » a connu un moindre succès par rapport à celle de l'an dernier, les passionnés de la commune ont eu

néanmoins un réel plaisir à se retrouver et échanger leurs savoir-faire avec les visiteurs.

Il ne reste plus à souhaiter que dessin, patchwork, bijoux, photo et récupération en tout genre aient suscité inspiration, aspiration et pourquoi pas l'envie de se retrouver pour mettre en place un « atelier créatif ».

Ont exposé: Marie-Claude CARTON LAVILLE, François FOSSET, Marie-Louise FOURNET, Evelyne GRAVEY, Lidwina NELISSEN et Karine PLANTEGENEST.





Lors de la célébration du 11 novembre, des enfants de St Silvain et de Bellegarde ont déposé une gerbe au monument aux morts. A l'issue de cette cérémonie un vin d'honneur a été servi dans la salle des associations.



Le sous Préfet à la rencontre des élus



Le 25 novembre, à St Silvain le maire et les adjoints ont présenté la commune à Monsieur le Sous Préfet et fait le point sur les affaires en cours.

A son tour, Monsieur le Sous-préfet a souhaité évoquer des sujets qui lui tiennent particulièrement à cœur, à savoir :

 La couverture numérique (téléphonie et internet) sur le territoire qui doit permettre à nos villages même reculés d'être en relation avec le reste du monde et ainsi procurer des possibilités de travail à domicile.

- L'assainissement, sujet très sérieux pour lequel il est temps de démarrer l'état de l'existant afin de respecter les échéances de 2012 puis envisager la mise en conformité. La compétence a été transférée à la CCAB qui doit prochainement mettre en place un dispositif.

Enfin, les élus ont présenté leurs projets pour les années à venir.

Le Sous-préfet, très attentif, a mis en avant ceux susceptibles d'attirer de l'animation et de nouvelles populations sans négliger l'entretien du patrimoine existant qu'il faut bien conserver. Il a assuré les élus de la plus grande mansuétude concernant la demande DGE pour la réfection d'une partie de la voierie endommagée.

Repas des aînés

Pour la seconde année, la commission « Action Sociale » a proposé aux aînés de notre commune (+ de 70 ans) un repas convivial, accompagné d'une animation musicale. Chacun est reparti avec un cadeau souvenir : une écharpe brodée au nom de la commune remise par les enfants.



Le personnel communal, le conseil municipal et les membres de la commission Aide Sociale étaient également présents, ils ont pris un réel plaisir à organiser cet après-midi.

Nos amis hollandais avaient préparé des spécialités appréciées par tous.

Tous les participants et invités sont repartis satisfaits de leur soirée. Comme l'an passé Mr SURAUD et Mr CHENEBY ont « poussé la chansonnette », accompagnés par tous les convives qui avaient reçu un répertoire de chant.

Les personnes n'ayant pu assister à ce repas, ont eu la visite des élus et des membres de la

commission Aide Sociale. Un colis, accompagné d'une carte de vœux confectionnée par les enfants de l'école leur a été remis.

A cette occasion, notre productrice de fromage a lancé une « série spéciale » en forme de cœur. Merci Odile pour ce savoureux complément !









Associations

A.A.P.P.M.A. - Propos d'un pêcheur

Depuis longtemps, sur les bords de la Tardes et du Roudeau je m'adonne à mon passe temps favori, la pêche. Je prends ma carte auprès des dépositaires de l'AAPPMA. Bien avant de s'intituler ainsi, existait la « société de pêche La Tardes ». Mais depuis quand ? Je vais vous le dire : depuis le 30 juin 1942.

Et oui, à cette époque, les prises étaient nombreuses et nos cours d'eau très poissonneux. Il n'y avait pas besoin de procéder à des lâchers de truite! Pourtant, les pêcheurs étaient plus nombreux qu'aujourd'hui.

Pour la petite histoire, on se donnait rendez-vous au café « Chez Tulu ». Il n'y a pas si longtemps, notre ami Tulu s'était arrêté à un concours de pêche, abandonnant son tracteur quelques instants. En riant, il nous avait dit : « les amis, passez à la maison, sophie vous fera du café et moi je vous offrirai un petit verre de gnole en vous jouant un air d'accordéon... »

Mais Tulu trouvait que l'accordéon faisait des fausses notes et m'avait demandé de l'emmener un jour chez Mougein pour quelques réparations...

Certes, j'aurais encore beaucoup à vous raconter sur la vie de notre société de pêche, ses concours, ses activités, ses bals et ses repas mais se sera le sujet d'un autre article.

Après la pose hivernale, l'ouverture officielle de la pêche à la truite est fixée au 13 mars 2010. Les cartes seront à la disposition des pêcheurs courant janvier chez les différents dépositaires. Un lâcher de truites farios et saumon de fontaine sera effectué sur la Tardes et le Roudeau.

Pour la saison estivale, trois concours sont prévus :

- Le 12 juin 2010 à 13 h 30 : concours jeunes de moins de 16 ans.
- Le 3 juillet 2010 à 13 h 30 : concours de pêche à l'écrevisse. Ce concours lancé en 2007 pour la première fois en Creuse, est du à l'initiative d'un jeune, pensant de cette façon éliminer quelques unes de ces écrevisses américaines infestant nos cours d'eau.
- Le 4 juillet 2010 à 7 h 00 : concours de pêche adultes

Ces trois concours ont lieu à l'écluse de Chez Lucet sur la route de Chez Aufaure. Pour participer, il faut obligatoirement être en possession de la carte de pêche 2010. Restauration rapide et buvette sont prévues.

<u> A.C.C.A</u>

Un nouveau bureau a été constitué :

Président : Dominique BONNAUD ; Vice-Président : Ludovic MONTEL

Secrétaire : Francis CHARDEAU ; Trésorier : Didier BONNAUD Membres : Alain GASNE, Mathieu MOURLON, Pascal REDON,

Damien BONNAUD, Ludovic BONNAUD

Notre « entrecôte frites » du samedi 11 juillet, s'est déroulée dans une très bonne ambiance. Nous espérions seulement un peu plus de monde ! On vous attend l'année prochaine ...

Cette saison 46 chasseurs parcourent la commune en respectant la nature. Ils ont droit à 38 bracelets de chevreuils et 3 pour des sangliers de 50 Kg et plus. Les cochons plus petits non ni bracelet, ni quota. Pour lutter contre les dégâts provoqués par la « bête rousse », nous avons clôturé plusieurs parcelles.

Concernant le petit gibier, nous avons effectué 3 lâchers de 50 faisans et de 2 lâchers de 30 perdrix.

Nous remercions la commune de nous avoir prêté le local situé à « Chez Taverne ». Cela nous a permis de regrouper et entreposer tout notre matériel (clôtures, piégeage, canon à gaz etc...)

Avec l'arrivée de l'eau au terrain communal, nous disposons enfin de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité. Meilleurs vœux à tous !







Le 21/11/09 - 60 Kg

Association Course de Côte de la Tardes



La 11^{ème} édition de la course de côte de la Tardes était une première pour le nouveau bureau composé de Christophe Drouillard (président), Vincent Laurent (trésorier), Claude Fournier (secrétaire), Michel Moutarde et André Galland (membres actifs).

Le week-end du 18-19 juillet s'est déroulé dans une ambiance des plus festives avec en parallèle de la course un panel d'activité variées : manège et accro-branches pour les enfants, exposition de camions de rallye raid, démonstration de drift avec l'équipe de Marc Fleury. Le samedi soir a été marqué par un repas suivi d'une excellente soirée animée par un DJ (Jérémy) sur le thème des années 80. Le dimanche soir a été clôturé par la remise des prix et le tirage au sort de la Tombola.

Cette nouvelle équipe a organisé, pour la première fois, une soirée rétrospective de la course le samedi 5 décembre. Cet évènement s'est déroulé en deux parties :

- en première partie une projection sur grand écran de photos et vidéos de la course
- en seconde partie un bal disco années 80 animé par un DJ (Christophe).

L'association remercie du fond du coeur tous ses bénévoles, les sponsors ainsi que les maires des communes de Saint Sylvain Bellegarde et Bellegarde en Marche sans qui la continuité de cet évènement sportif serait bien difficile.

Une assemblée générale se tiendra très prochainement (date à préciser) pour réaliser le bilan des manifestations et pour dévoiler le programme de l'année 2010.

Vous pouvez dès aujourd'hui réserver :

- le week-end du 17 et 18 juillet date à laquelle devrait avoir lieu la 12 ème édition de la course de côte de la Tardes
- le samedi 4 décembre 2010 pour une soirée dansante souvenir

L'association vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2010.

නින්නිනිනිනිනිනිනි



Le Revenu de Solidarité Active (Rsa) peut augmenter les revenus du travail

Le Rsa, mis en place en Juin 2009, vise à garantir un minimum de ressources aux personnes de plus de 25 ans qui en sont privées (ou de moins de 25 ans si enfant à charge), mais aussi à apporter un complément de ressources à celles disposant de faibles revenus d'activité.

Deux exemples :

- un couple avec deux enfants de 8 et 10 ans, percevant un revenu professionnel de 1 000 € mensuels, 120 € de prestations et 150 € d'aide au logement peut bénéficier, sous réserve de la vérification de toutes les conditions, d'un complément de revenu de 307 € mensuels au titre du Rsa.
- une personne isolée sans enfant, percevant 600 € de revenus d'activité par mois et 53 € de forfait logement peut bénéficier d'un Rsa de 167 €.

D'autres situations peuvent aussi ouvrir droit à cette nouvelle aide.

Afin de savoir si l'on peut en bénéficier, effectuer un test sur le site internet <u>www.caf.fr</u> (rubrique Particuliers, test Rsa), cela ne prend que quelques minutes.

Si le résultat indique un droit éventuel, il faudra alors soit télécharger la demande de Rsa, la compléter et l'adresser à la Caf (ou à la Msa pour les personnes relevant du régime agricole) pour en permettre l'étude, soit prendre contact avec l'un de ces deux organismes.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à appeler

la Caf au 0820 25 23 10 du Lundi au Vendredi de 9h à 11h 30 et de 13h15 à 16h ou la Msa au 0820 210 110.

EXTENSION DES PERMANENCES DE LA CAF à AUBUSSON

A compter du 1^{er} Février, les permanences auront lieu tous les Mercredi de 13 h à 16 h au Pôle Jeunesse, 10 Avenue de la République à AUBUSSON

LE MOT DE LA GENDARMERIE Opération « tranquillité vacances »

Afin d'éviter tout acte de malveillance dans les résidences principales et secondaires, pendant les périodes de vacances ou lors de vos absences, la gendarmerie tient à vous apporter quelques conseils et mesures particulières avant votre départ.

- Signaler son départ à la gendarmerie pour que cette dernière puisse effectuer des rondes de surveillance.
- Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans la boite aux lettres. Demander à une personne de confiance de le relever afin de ne pas éveiller les soupçons sur votre absence.
- Veuillez à bien fermer fenêtres et volets et à vérifier le bon état de fonctionnement des serrures et verrous.
- Demander à un ami de venir ouvrir régulièrement et d'allumer la lumière afin de donner l'impression que le logement est occupé.
- Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet des conditions de leur protection.

Sur votre lieu de vacances : ne tentez pas les voleurs ! Quelques recommandations :

- Se garer dans un lieu éclairé (dans la mesure du possible) et ne laisser aucun objet qui pourrait susciter la convoitise.
 - Bien verrouiller fenêtres, portes, etc. du véhicule.
 - Toujours couper le contact lorsque vous descendez de votre véhicule, même pour un court instant.
 - Ne pas oublier de fermer votre location lors de vos absences.
 - La nuit, fermer les fenêtres. Au minimum, les persiennes ou volets doivent être verrouillés.
- Toujours garder sur soi ses moyens de paiements, clefs, téléphone, etc. même lorsque vous êtes dans le jardin.
 - Eviter les tableaux de clés en exposition dans les halls d'entrée.

La gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Ce dernier est disponible à la mairie de St Silvain ou dans n'importe quelle gendarmerie. La demande doit être déposée à la brigade dont vous dépendez

Les militaires de la communauté de brigades d'Auzances, se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

> Le Major Serge COSTE Commandant la communauté de brigades

Souvenirs, Souvenirs...

Hippolyte Adolphe SIMONET

La stèle en pierre située au « sapin de Simonet » entre Bellegarde et St Silvain, supportait avant la 2^{ème} guerre mondiale le buste en bronze d'Adolphe SIMONET. Cette œuvre érigée en la mémoire de l'homme célèbre a été réquisitionnée pendant l'occupation allemande, sur ordre du gouvernement de Vichy, afin d'être fondue et utilisée en matière première. Mais qui était Adolphe SIMONET ?

Hippolyte Adolphe SIMONET est né à Guéret le 17 Mai 1858 ou son père Hippolyte SIMONET est maître adjoint à l'Ecole Normale



Son grand père paternel François Marie Victor SIMONET est un maçon migrant originaire de St Silvain Bellegarde. Son grand père maternel, Martial JANICAUD est propriétaire cultivateur dans la même commune.

Après des études au lycée de Guéret, Adolphe SIMONET commence à préparer l'École Normale Supérieure, mais doit y renoncer pour raison de santé. Exempté de service militaire il devient, de 1881 à 1887, professeur de français, d'histoire, de géographie et d'écriture dans le même lycée ou il a été élève quelques années plus tôt. En même temps il poursuit des études de droit, obtient le titre d'avocat, mais opte finalement pour la magistrature. Il est successivement juge suppléant au tribunal de Guéret en 1889, juge titulaire à Bourganeuf en 1890-1891, juge d'instruction à Saint Yrieix de 1891 à 1894, et enfin procureur de la république à Chambon sur Voueize de 1894 à 1898 puis à Guéret de 1898 à 1903.

Entre temps le 14 janvier 1888, il a épousé Blanche GAUMET originaire de la commune de St Chabrais fille d'un ancien maçon et entrepreneur de travaux publics qui a travaillé longtemps en Espagne avant de devenir propriétaire rentier. L'épouse qui est restée jusqu'à l'age de 16 ans pensionnaire au couvent de la providence à Guéret, apporte au ménage une dot importante constituée d'une propriété d'une cinquantaine d'hectares, située à Peyroux Château commune de St Chabrais.

On ne sait rien sur les origines de l'engagement politique d'Adolphe SIMONET. Elu conseiller municipal de St Silvain Bellegarde, Adolphe SIMONET est candidat radical socialiste le 22 février 1903 dans la circonscription d'Aubusson lors d'une élection partielle provoquée par le passage de Pierre MAZIERE au Sénat. Il est facilement élu, devançant le maire d'Aubusson SARCIRON. Adolphe SIMONET conforte rapidement sa position. Devenu membre du comité exécutif du parti républicain radical et radical-socialiste, directeur politique du Mémorial de la Creuse, il est un parlementaire actif. Membre de plusieurs commissions, il est l'auteur de nombreuses propositions de loi notamment sur la réforme de la magistrature et l'organisation des justices de paix. Dès ses débuts au Parlement, SIMONET marque un intérêt particulier pour la défense des métiers d'art qui font la renommée de sa ville d'Aubusson. Il intervient à la Chambre dans la discussion des textes sur l'encouragement aux arts décoratifs et industriels, l'octroi de bourses de voyage aux ouvriers d'art. Au Sénat, il rapporte le budget des Beaux-Arts en 1913 et défend l'activité des ateliers privés de tapisserie.

Il est réélu député en 1906 et 1910. En 1912 profitant du retrait de DUFOUSSAT, il entre au Sénat, mandat qui lui est renouvelé en 1921. Inscrit à la Gauche démocratique, nommé secrétaire de la Haute Assemblée, il y déploie la même activité qu'à la Chambre. Il est à l'origine de la loi accordant la restitution aux familles, aux frais de l'Etat, des corps des soldats et marins tombés pendant la guerre.

Adolphe SIMONET a eu deux fils : André, directeur d'une succursale des établissements Chapal frères de Guéret, implantée en Picardie, a trouvé la mort pendant la guerre. Son second fils Victor, diplômé de Sciences Politiques, a été membre du cabinet VIVIANI. Aprés la guerre, il sera directeur de société.

Adolphe SIMONET est décèdé d'un cancer le 13 Aout 1922 à St Silvain Bellegarde, Il a été inhumé à Saint Chabrais.